



COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

Département d'Ille-et-Vilaine

ARRÊTÉ DE CIRCULATION DU MAIRE N° CS 2020/1

INTERDICTION D'ACCÈS À DIVERS SITES DE LA COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND

Nous, Maire de la Ville de SAINT-MÉEN-LE-GRAND,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Code de la Sécurité Intérieure et notamment son article L 511-1,
- La crise sanitaire du CORONAVIRUS – COVID 19 et les différentes recommandations et consignes de confinement à respecter depuis le 17 mars 2020 réglementant les déplacements,
- La réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19 et, plus généralement, les consignes en matière de santé publique destinées à assurer efficacement cette lutte,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'interdire l'accès à différents sites de la commune de Saint-Méen-le-Grand pour assurer la santé publique et la sécurité de tous,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : A compter du 19 mars 2020 à 17 heures, sont interdits sur tout le territoire de la commune de Saint-Méen-le-Grand les accès aux sites cités ci-dessous :

Etang communal « La Porte Juhel »

Le camping municipal « La Porte Juhel »

Le stade Louison Bobet et tous les terrains de football

Les salles des sports du COSEC – Place du Stade et le skate-park

La salle Louis Besseiche – rue du Révérend Père Janvier

Le Parc Hatlwhistle

Le Parc Jean Guégau

Le Jardin Public Théodore Botrel

Le terrain stabilisé rue Maurice

ARTICLE 2 : Toute infraction au présent arrêté pourra faire l'objet de poursuites, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de la commune de Saint-Méen-le-Grand, Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Montauban de Bretagne, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

➤ M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Montauban-de-Bretagne,

➤ Les Services Techniques Municipaux,

➤ L'affichage sera effectué aux lieux et places habituels.

Fait à Saint-Méen-le-Grand, le 19 mars 2020

Le Maire,

Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine,



Pierre GUITTON.